

Conditions supplémentaires relatives aux formations

Les présentes Conditions supplémentaires relatives aux formations (« Conditions relatives aux formations ») s'appliquent en complément des Conditions générales. Elles sont convenues entre l'entité Siemens désignée dans la Commande et le Client ayant accepté la Commande. Elles s'appliquent exclusivement :

- aux formations en présentiel, par exemple les sessions de formation en salle de classe et sur site ;
- aux sessions de formation en direct en ligne via accès à distance ;
- aux ateliers de formation ; ou
- aux E-Learnings

(ou une combinaison de ces sessions de formation) tels que décrits dans la Commande (« Formation »).

Les termes dont l'initiale est en majuscule sont définis à la fin du document ou dans les Conditions générales.

Conditions commerciales

1. Prestation de la Formation

1.1. Offres de Formation

La seule obligation de Siemens est de réaliser ou de mettre à disposition la Formation, telle que détaillée dans la description de la Formation figurant (ou mentionnée) dans la Commande. Siemens ne garantit pas un résultat ou un objectif spécifique et ne fournira aucun hébergement, transport ni frais de subsistance pour les Participants, sauf disposition contraire dans la Commande.

1.2. Disponibilité des E-Learnings

1.2.1. **Accès aux E-Learnings.** Siemens fournira aux Participants un accès aux E-Learnings pendant la Durée d'abonnement applicable.

1.2.2. **Limitations du service.** L'accès aux E-Learnings peut être indisponible en raison :

- a. d'un temps d'arrêt planifié ; ou
- b. de circonstances indépendantes du contrôle raisonnable de Siemens.

1.3. Modifications

Siemens a le droit d'apporter les modifications nécessaires au contenu, à la méthodologie et à l'organisation avant ou pendant la Formation, si celles-ci ne modifient pas substantiellement les caractéristiques de la Formation. Pour les E-Learnings, Siemens ne dégradera pas de manière significative les fonctionnalités ou caractéristiques principales de la plateforme pendant la Durée d'abonnement applicable, sauf pour répondre à :

- a. de nouvelles exigences légales ;

- b. des modifications imposées par les fournisseurs ou sous-traitants de Siemens (par exemple, la résiliation de la relation de Siemens avec un fournisseur de logiciels ou de services nécessaires pour fournir cet E-Learning) ; ou
- c. des risques de sécurité qui ne peuvent être résolus de manière commercialement raisonnable.

1.4. Formateurs

Le Client ne peut pas exiger qu'un formateur spécifique réalise la Formation. Siemens peut remplacer les formateurs par d'autres formateurs qualifiés selon les besoins de la Formation.

1.5. Exigences relatives aux Participants

- 1.5.1. **Responsabilité du Client.** Le Client garantit que tous les Participants satisfont aux exigences (le cas échéant) avant le début de la Formation.
- 1.5.2. **Vérification.** Siemens peut demander une preuve du respect des exigences. Les Participants qui ne satisfont pas aux exigences peuvent se voir refuser l'accès à la Formation.

1.6. Nomination d'un Participant de substitution

Le Client peut désigner un remplaçant pour un Participant avant le début de la Formation. Pour les E-Learnings, la substitution n'est autorisée que si le Participant initial n'a pas encore accédé à l'E-Learning.

1.7. Droits de Formation personnels et non transférables

- 1.7.1. **Restrictions d'accès personnel.** Sauf approbation expresse et écrite de Siemens, l'accès à la Formation :
 - a. est personnel au Participant ; et
 - b. ne peut être partagé ou divisé entre plusieurs personnes.
- 1.7.2. **Conséquences d'un transfert non autorisé.** Toute tentative de transfert ou de partage de l'accès à la Formation sans approbation écrite préalable de Siemens peut entraîner un refus d'accès à la Formation.
- 1.7.3. **Surveillance de la conformité.** Siemens se réserve le droit de surveiller l'accès et la participation à la Formation pour garantir la conformité avec les présentes conditions. Pour les Formations en ligne, les Participants peuvent être tenus de vérifier leur identité pendant la Formation.
- 1.7.4. **Responsabilités du Client.** Le Client prévient immédiatement Siemens et désactivera l'accès du Participant concerné à la Formation si le Client constate :
 - a. une violation des présentes Conditions relatives aux formations par un Participant ; ou
 - b. un accès non autorisé aux Comptes Utilisateur.

1.8. Nombre de Participants et de Comptes Utilisateur

- 1.8.1. **Nombre de Participants.** Une Formation peut nécessiter un nombre minimum de Participants.
- 1.8.2. **Nombre de Comptes Utilisateur pour les E-Learnings.** Pour les E-Learnings, le nombre de Comptes Utilisateur disponibles pour le Client est spécifié dans la Commande.

1.9. Certifications

- 1.9.1. **Périmètre.** Les certifications peuvent être proposées :
 - a. en tant que Livrable autonome comprenant un examen, avec un certificat délivré au Participant en cas de réussite ; ou
 - b. dans le cadre d'une Formation, où l'examen et le certificat sont inclus dans la Formation.

La description accompagnant le Livrable et les règlements d'examen régissent les détails du processus de certification, y compris les conditions d'examen, les exigences d'achèvement et la validité du certificat.
- 1.9.2. **Personnel et non transférable.** Les certificats sont personnels au Participant et ne peuvent être transférés à aucune autre personne.
- 1.9.3. **Absence de reconnaissance par des tiers.** Siemens ne garantit pas que les certificats seront reconnus ou acceptés par un tiers, une autorité gouvernementale ou un employeur, ou qu'ils satisferont à des exigences de licence, réglementaires ou de certification professionnelle.

2. Crédit de Formation

2.1. Période d'autorisation et expiration

La période pendant laquelle le Client est autorisé à demander l'exécution des Crédits de Formation achetés est définie dans la Commande ou, à défaut de précision, est de douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la Commande.

Les droits relatifs aux Crédits de Formation ne sont ni annulables ni remboursables. Tout droit non utilisé à l'expiration de la période d'autorisation sera perdu. Siemens ne remboursera aucun paiement anticipé correspondant à des droits expirés.

2.2. Demande d'exécution et disponibilité

Le Client doit fournir un préavis raisonnable (au minimum quatorze (14) jours, sauf accord contraire) lorsqu'il demande l'exécution des Crédits de Formation.

Les Crédits de Formation sont fournis sous réserve de la disponibilité des formateurs et du lieu de formation. Siemens s'efforcera raisonnablement de répondre aux dates souhaitées par le Client.

3. Lieu et date

3.1. Locaux de Siemens

Les Formations (hors E-Learnings ou Formations en ligne) seront réalisées dans les locaux de Siemens définis dans la Commande. Le Client se conformera et veillera à ce que les Participants se conforment à toutes les règles applicables du site de Siemens, aux protocoles de sécurité et aux exigences d'accès. Le non-respect peut entraîner un refus d'accès à la Formation.

3.2. Locaux du Client

Pour les Formations (hors E-Learnings) dans les locaux du Client définis dans la Commande, le Client :

- a. fournira toutes les infrastructures nécessaires (ordinateurs, supports de présentation, salles de formation, etc.) sauf si elles sont fournies par Siemens. Siemens spécifiera les exigences techniques à l'avance.
- b. est responsable de :
 - la mise en œuvre de mesures de sécurité adéquates pour protéger ses données et programmes si ses systèmes sont utilisés pendant la Formation ;
 - s'assurer que les locaux de formation sont conformes aux réglementations applicables en matière de santé, de sécurité et de protection contre les incendies ;
 - réaliser des briefings de sécurité pour le personnel de Siemens à son arrivée ; et
 - maintenir une couverture d'assurance appropriée pour les locaux.

3.3. Formations en ligne et E-Learnings

3.3.1. Accès. Siemens mettra à disposition :

- a. les Formations en ligne via un accès à distance en fournissant des identifiants d'accès et des instructions pour rejoindre la Formation ; et
- b. les E-Learnings en fournissant des identifiants d'accès ou en permettant l'auto-inscription pour les Comptes Utilisateur autorisés.

Siemens peut modifier ou exiger des modifications des identifiants d'accès si nécessaire pour des raisons de sécurité.

3.3.2. Responsabilités techniques. Pour les Formations en ligne et les E-Learnings, le Client :

- a. veillera à ce que les Participants aient accès à un équipement technique approprié (par exemple, ordinateur, connexion Internet, casque) et satisfassent aux exigences techniques minimales spécifiées par Siemens. Les difficultés techniques du côté du Client ou du Participant qui empêchent la participation ne donnent pas droit au Client à un remboursement sauf accord contraire ;
- b. testera la connectivité avant la Formation ; et

- c. sera responsable de la sécurité des systèmes du Client, y compris les logiciels, et prendra des mesures commercialement raisonnables pour exclure les logiciels malveillants, les virus, les logiciels espions et les chevaux de Troie.

3.3.3. Responsabilités relatives aux Comptes Utilisateur. Pour les E-Learnings, le Client :

- a. veillera à ce que chaque Participant accédant à un E-Learning dispose d'un Compte Utilisateur unique avec des identifiants de connexion individuels et que les identifiants du Compte Utilisateur ne soient pas partagés entre plusieurs personnes ;
- b. maintiendra la confidentialité de tous les identifiants d'accès ;
- c. sera responsable de toutes les activités menées via les Comptes Utilisateur, y compris les demandes et notifications soumises par les Participants à Siemens ; et
- d. mettra rapidement à jour les informations du Compte Utilisateur en cas de changement.

3.4. Date

La date de la Formation est définie dans la Commande ou sera convenue par les parties.

Données

4. Protection des données

Siemens traite les données à caractère personnel relatives à une Formation comme expliqué dans la politique de confidentialité disponible à l'adresse <https://www.siemens.com/en-us/privacy-notice/>.

Annulation des formations hors E-learning

5. Annulation

5.1. Report ou annulation par Siemens

Siemens peut reporter ou annuler une Formation avec un préavis raisonnable, si :

- a. le formateur n'est pas disponible en raison d'une maladie ou d'autres circonstances ;
- b. le nombre minimum requis de Participants n'est pas atteint ; ou
- c. des problèmes techniques ou d'installations affectent la réalisation de la Formation.

5.2. Annulation par le Client

- 5.2.1. **Formation standard.** Le Client peut annuler la Formation à tout moment avant le début ou pendant l'exécution de la Formation. Cela n'affecte pas les droits d'annulation du Client en vertu de la loi applicable.
- 5.2.2. **Formation personnalisée.** Le Client ne peut pas annuler une Formation personnalisée par Siemens spécifiquement en réponse à une demande individuelle du Client ou réalisée dans les locaux du Client. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une nouvelle date de Formation.

5.3. Remboursements

5.3.1. Remboursements en cas d'annulation par le Client.

- a. Siemens procède à un remboursement intégral pour les annulations effectuées 10 jours ou plus avant le début prévu de la Formation.
- b. Pour les autres annulations par le Client, Siemens facture :
 - 80 % du prix de la Formation (net) pour les annulations effectuées moins de 10 jours avant le début prévu ;
 - 100 % du prix de la Formation (net) lorsque le Client ne se présente pas sans annulation préalable ou annule une Formation déjà commencée.

Le Client peut démontrer que la part des dépenses économisées par Siemens est plus élevée.

5.3.2. Remboursements en cas d'annulation ou de report par Siemens.

- a. Si Siemens annule une Formation sans proposer de remplacement, le Client recevra un remboursement intégral.
- b. Si Siemens reporte la Formation, le report est réputé accepté sauf si le Client annule la Formation dans les 3 jours suivant la réception de la notification ; en cas d'annulation, le Client recevra un remboursement intégral.

5.4. Exception

Les Points 5.1, 5.2 et 5.3 ne s'appliquent pas aux E-Learnings.

Renouvellement, suspension et résiliation des E-Learnings

6. Renouvellement des abonnements pour les E-Learnings

6.1. Renouvellement

Si cela est indiqué dans la Commande ou convenu par les parties dans un système électronique mis à disposition par Siemens, la Durée d'abonnement pour l'E-Learning applicable sera automatiquement renouvelée pour des Durées d'abonnement successives.

Pour éviter le renouvellement, une partie doit notifier l'autre au moins 60 jours avant la fin de cette Durée d'abonnement.

6.2. Durée renouvelée

Toute Durée d'abonnement renouvelée aura la même durée que la période précédente ou 12 mois (selon la durée la plus longue).

6.3. Prix lors du renouvellement

Le prix pendant toute Durée d'abonnement renouvelée sera le même que celui en vigueur à la fin de la Durée d'abonnement précédente, sauf si :

- a. Siemens notifie au Client une modification de prix au moins 90 jours avant la fin de la Durée d'abonnement en cours ; ou
- b. le prix pour la Durée d'abonnement renouvelée est spécifié dans la Commande.

6.4. Contrat applicable

Si le Contrat ou la Commande applicable à l'E-Learning incorpore des conditions en ligne par référence, les conditions en ligne alors en vigueur s'appliqueront à la Durée d'abonnement renouvelée.

7. Suspension et limitation des E-Learnings

7.1. Droits de suspension et de limitation

Siemens peut immédiatement suspendre ou limiter l'accès et l'utilisation des E-Learnings par le Client ou tout Participant, en tout ou en partie, si Siemens :

- a. détermine raisonnablement que l'utilisation de l'E-Learning :
 - présente un risque de sécurité pour l'E-Learning, Siemens ou tout tiers ; ou
 - expose Siemens ou tout tiers à une responsabilité ; ou
- b. dispose du droit de résiliation immédiate en vertu du Point 8.

Dans la mesure où cela est raisonnablement possible, Siemens fournira un préavis avant la suspension.

7.2. Effet

La suspension ou la limitation :

- a. ne limitera pas les autres droits dont dispose Siemens en vertu du Contrat ;
- b. ne dispensera pas le Client de son obligation de payer ; et
- c. sera levée rapidement lorsque la raison de cette suspension ou limitation n'existera plus.

8. Résiliation des E-Learnings

8.1. Droits de résiliation mutuels

Aucune partie ne résiliera une Commande pour un E-Learning pour convenance pendant la Durée d'abonnement applicable. Chaque partie peut toutefois résilier avec effet immédiat une Commande pour un E-Learning pendant sa Durée d'abonnement applicable uniquement si :

- a. l'autre partie viole substantiellement le Contrat ; et
- b. la violation demeure non corrigée pendant une période de 30 jours à compter de la réception de la notification.

Cette résiliation ne sera effective qu'à l'égard de l'E-Learning concerné.

8.2. Droits de résiliation de Siemens

Siemens peut résilier avec effet immédiat tout ou partie des Commandes ou le Contrat moyennant notification si le Client :

- a. ne se conforme pas à la loi applicable ou à la demande des autorités gouvernementales ;
- b. accède ou utilise un E-Learning sans autorisation ; ou
- c. viole de quelque manière que ce soit les Points 1.5, 1.7, 1.8.2, 3.3.3, 11, 12, 13 et 15 des présentes Conditions relatives aux formations ou les Points 9, 11 ou 25 des Conditions générales.

8.3. Effets de la résiliation ou de l'expiration

8.3.1. **Droits d'accès et d'utilisation.** Les droits du Client d'accéder, d'utiliser ou de recevoir un E-Learning prennent automatiquement fin lorsque :

- a. la Durée d'abonnement concernée expire ; ou
- b. toute Commande pour l'E-Learning est résiliée.

8.3.2. **Obligations du Client.** En cas de résiliation ou d'expiration, le Client et tous les Participants devront immédiatement :

- a. cesser d'utiliser l'E-Learning concerné ;
- b. supprimer et détruire tous les Supports de Formation téléchargés en leur possession ou sous leur contrôle, sauf autorisation en vertu du Point 12.3 ; et
- c. certifier par écrit à Siemens cette suppression et cette destruction.

8.4. Remboursements

Si une Commande pour un E-Learning est résiliée par Siemens en vertu des Points 8.1 ou 8.2, le Client devra toujours payer le prix total convenu, qui sera dû et payable immédiatement à la résiliation.

Si une Commande pour un E-Learning est résiliée par le Client en vertu du Point 8.1, Siemens remboursera une partie raisonnable de tout prépaiement au prorata pour le reste de la Durée d'abonnement de l'E-Learning concerné.

8.5. Maintien en vigueur après expiration ou résiliation

Les Points suivants des présentes Conditions relatives aux formations demeurent en vigueur après la résiliation ou l'expiration de toute Commande ou du Contrat : 3.3 (Formations en ligne et E-Learnings), 8.3 (Effets de la résiliation ou de l'expiration), 11 (Réserve des droits de propriété intellectuelle), 12.3 (Restrictions), 13 (Politique d'utilisation acceptable et indemnisation), et 15 (Conformité aux réglementations du commerce extérieur pour les E-Learnings).

8.6. Exception

Les Points 8.1, 8.2, 8.3, 8.4 et 8.5 s'appliquent uniquement aux E-Learnings.

Garanties

9. Garantie pour les Formations

9.1. Périmètre

Les Formations seront fournies de manière professionnelle et conforme aux règles de l'art. Siemens n'accorde que les garanties limitées énoncées dans le Contrat et exclut toutes les autres, y compris la garantie implicite d'adéquation à un usage particulier.

9.2. Exclusions de garantie

Siemens ne garantit pas que :

- a. les Participants atteindront des niveaux de compétence spécifiques ou réussiront les examens de certification ;
- b. le contenu de la Formation couvrira toutes les applications ou cas d'usage possibles des produits Siemens ;
- c. les Formations seront totalement ininterrompues en raison de problèmes techniques indépendants du contrôle raisonnable de Siemens ;
- d. les Formations sont adaptées à l'usage prévu par le Client ; ou
- e. les Formations sont conformes à toutes les lois et réglementations applicables à l'usage spécifique du Client.

10. Garantie supplémentaire pour les E-Learnings

10.1. Réparation

Dans la mesure permise par la loi, en cas de violation de la garantie relative aux E-Learnings, l'entière responsabilité de Siemens sera limitée, et le recours unique et exclusif du Client consistera, au choix de Siemens :

- a. à déployer des efforts commercialement raisonnables pour restaurer l'E-Learning non conforme afin qu'il soit conforme à la garantie ; ou
- b. si la remise en conformité n'est pas commercialement raisonnable, à résilier la Commande pour l'E-Learning non conforme et de rembourser tout prépaiement pour l'E-Learning au prorata pour le reste de la Durée d'abonnement concernée.

10.2. Exclusions

La garantie relative aux E-Learnings exclut :

- a. les E-Learnings ou toute fonctionnalité de ceux-ci fournis gratuitement ou identifiés comme « essai », « bêta », « aperçu », « pré-version », « accès anticipé », « évaluation », « démo » ou « version non générale » ; et
- b. les interruptions, erreurs ou défaillances dues à des problèmes techniques indépendants du contrôle raisonnable de Siemens.

10.3. Exclusions de garantie

- a. Siemens ne garantit pas qu'elle corrigera les erreurs signalées ou résoudra les demandes d'assistance pour répondre aux besoins du Client.
- b. Les déclarations concernant les E-Learnings, leurs caractéristiques ou fonctionnalités dans toute communication avec le Client constituent des informations techniques et non une garantie.

Droits de propriété intellectuelle

11. Réserve des droits de propriété intellectuelle

Siemens et ses concédants de licence demeurent propriétaires de leurs droits de Propriété Intellectuelle sur toutes les Formations et tous les Supports de Formation.

12. Licence de Siemens au Client

12.1. Supports de Formation

Siemens accorde au Client une licence non exclusive d'utilisation des Supports de Formation, sous réserve des restrictions du Point 12.3. Si, dans le cadre de la Formation, des logiciels sont fournis aux Participants ou si un accès à un environnement de formation virtuel leur est donné, le droit d'utilisation est limité à l'utilisation du logiciel aux fins et pour la durée de la Formation.

12.2. E-Learnings

Pour les E-Learnings, Siemens accorde en outre au Client, pendant la Durée d'abonnement applicable, un droit non exclusif, non transférable et limité d'accéder et d'utiliser l'E-Learning et de permettre aux Participants d'accéder et d'utiliser l'E-Learning, uniquement à des fins de formation interne du Client. La licence d'utilisation des Supports de Formation dans le cadre des E-Learnings est limitée à l'accès et à la consultation en ligne.

12.3. Restrictions

Le Client s'interdit, et veille à ce que les Participants et toute autre personne s'interdisent, de :

- a. utiliser les Supports de Formation à des fins autres que la formation, à des fins illicites ou pour développer ou améliorer des produits ou services concurrents de la Formation concernée ;
- b. nuire à la prestation de la Formation en endommageant, désactivant, surchargeant ou affectant négativement toute Formation ou environnement de formation virtuel ; en interférant avec l'utilisation par d'autres Participants, ou en soumettant les Supports de Formation à des licences de logiciels open source ;
- c. distribuer les Supports de Formation en :
 - revendant, transférant, sous-licenciant, publiant, prêtant ou louant les Supports de Formation ou des parties de ceux-ci ;
 - utilisant les Supports de Formation au bénéfice de tiers sans le consentement écrit préalable de Siemens ;
- d. modifier les Supports de Formation en changeant, manipulant, réparant ou créant des œuvres dérivées ; en procédant à de la rétro-ingénierie, du désassemblage ou de la décompilation ou en supprimant les informations ou mentions de propriété ;
- e. copier ou enregistrer une Formation en copiant les Supports de Formation ; en enregistrant, filmant, photographiant ou capturant le contenu de la Formation ;
- f. dans le cadre d'un E-Learning :
 - utiliser des outils automatisés (bots, scrapers ou similaires) pour accéder aux Supports de Formation sans le consentement écrit préalable de Siemens ; ou contourner les contrôles de sécurité ou d'accès de toute plateforme d'E-Learning ; ou
 - télécharger les Supports de Formation sauf si cela est explicitement autorisé par Siemens. Si les Supports de Formation sont téléchargeables, le Client peut imprimer une copie par Participant pour une utilisation hors ligne et créer une copie de sauvegarde des Supports de Formation téléchargés.

Les restrictions énoncées au présent Point 12.3 ne s'appliquent pas dans la mesure où elles sont en conflit avec une loi impérative.

Dispositions générales applicables aux E-Learnings

13. Politique d'utilisation acceptable et indemnisation

Pour les E-Learnings, le Client veillera à ce que lui-même et tous les Participants se conforment à la Politique d'utilisation acceptable (PUA).

Le Client garantira et indemniserà Siemens, ses Sociétés affiliées et leurs sous-traitants au titre de toute réclamation, de tout dommage, de toute amende et de tous frais (y compris les honoraires et frais d'avocat) découlant :

- a. d'une violation de la PUA par le Client ou tout Participant ; ou
- b. d'une violation des lois, réglementations ou droits de tiers par l'utilisation d'un E-Learning par le Client ou tout Participant.

14. Notifications pour les E-Learnings

14.1. Modes de notification

Pour les E-Learnings, Siemens peut notifier le Client :

- a. en publiant une notification sur la plateforme d'E-Learning ;
- b. en envoyant un e-mail ou un autre message texte à l'adresse ou au numéro de contact fourni par le Client ou alors associé au Compte Utilisateur ; ou
- c. en envoyant un e-mail aux Participants concernés.

Les notifications relatives aux réclamations ou litiges seront toujours envoyées à l'adresse de la partie telle que spécifiée dans la Commande applicable.

14.2. Date de remise de la notification

Une notification sera réputée remise au Client 3 jours après sa date si le Client :

- a. ne consulte pas régulièrement le Compte Utilisateur ; ou
- b. ne reçoit pas la notification en raison de problèmes techniques liés à des équipements ou services sous le contrôle du Client ou de ses sous-traitants.

14.3. Adresses

Une partie peut modifier son adresse en notifiant par écrit l'autre partie.

Le Client consultera régulièrement le Compte Utilisateur et fournira à Siemens les adresses e-mail de ses représentants.

15. Conformité aux réglementations du commerce extérieur pour les E-Learnings

En complément du Point 11 des Conditions générales, pour les E-Learnings, le Client :

- a. ne téléchargera pas, n'installera pas, n'accédera pas aux E-Learnings et ne les utilisera pas depuis ou dans tout lieu interdit ou soumis à des sanctions globales conformément aux Réglementations sur le commerce extérieur ;
- b. n'accordera pas l'accès, ne transférera pas, ne (ré)exportera pas (y compris toute « (ré)exportation réputée »), et ne mettra pas à disposition les E-Learnings à toute entité ou personne figurant sur une liste de parties restreintes des Réglementations sur le commerce extérieur ou détenue ou contrôlée par une partie restreinte ;
- c. utilisera les E-Learnings exclusivement à des fins autorisées par les Réglementations sur le commerce extérieur (par exemple, aucune utilisation en lien avec l'armement, la technologie nucléaire ou les armes) ;
- d. ne téléversera sur les plateformes d'E-Learning que du contenu non contrôlé (par exemple, dans l'UE : AL = N ; aux États-Unis : ECCN = N ou EAR99) ; et
- e. fournira à ses Participants les informations nécessaires pour garantir la conformité avec les Réglementations sur le commerce extérieur.

16. Droits de licence applicables au gouvernement des États-Unis

- a. Les E-Learnings sont des produits commerciaux et des services commerciaux qui ont été développés exclusivement à des frais privés.
- b. Les E-Learnings acquis directement ou indirectement pour une utilisation par le gouvernement des États-Unis sont des « produits commerciaux, services commerciaux et logiciels informatiques commerciaux ou documentation de logiciels informatiques » tels que définis au 48 C.F.R. §2.101.
- c. Les E-Learnings ne peuvent être utilisés que selon les termes du Contrat, comme l'exigent le 48 C.F.R. §12.212 et le 48 C.F.R. §227.7202.
- d. Le gouvernement des États-Unis n'aura que les droits énoncés dans le Contrat, qui prévaut sur toute condition contradictoire dans tout document de commande gouvernemental, à l'exception des dispositions qui entrent en conflit avec les lois fédérales impératives applicables.
- e. Siemens ne sera pas tenue d'obtenir une habilitation de sécurité ou d'être autrement impliquée dans l'accès aux informations classifiées du gouvernement des États-Unis.

Définitions

Compte Utilisateur	Un compte non transférable permettant à un Participant individuel d'accéder et d'utiliser les E-Learnings, attribué au moyen d'identifiants uniques (nom d'utilisateur et mot de passe).
Crédit de Formations	Une quantité prépayée de Formations que le Client peut planifier de manière flexible aux dates demandées par le Client, sous réserve de la confirmation de Siemens. La quantité maximale de Formations est indiquée dans la Commande.
Durée d'abonnement	La période spécifiée dans la Commande pendant laquelle un E-Learning est mis à disposition du Client. Tout renouvellement constitue une nouvelle Durée d'abonnement.
E-Learning	Formation dispensée en ligne et à la demande, telle que décrite dans la Commande, accessible aux Participants via une plateforme ou un portail en ligne.
Participant	Une personne physique assistant ou accédant à la Formation ou passant un examen de certification, soit en tant que Client, soit en tant que personne autorisée par le Client.
PUA	Politique d'utilisation acceptable de Siemens disponible à l'adresse https://www.siemens.com/sw-terms/aup .
Supports de Formation	Tous les supports et contenus, quelle que soit leur forme, par exemple, textes, diagrammes, contenus multimédias, logiciels et environnements de formation virtuels, fournis au Participant pendant une Formation.